

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Brossolette à Persan sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, Mme HAZEBROUCK Nicole, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, Mme BEAUMELOU Marie, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. LACASSAGNE Sylvain, M. DUHAMEL Jean-Marie

Pouvoirs :

Mme NEZAR Houria donne pouvoir à M. REBEYROLLE Pascal
M. GUERZOU Abderhamane donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
M. GARBE Alain donne pouvoir à M. LEBON Bernard
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à Mme BEAUMELOU Marie
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim
M. LOSTUZZO Jean-Luc donne pouvoir à Mme ATTIA Monia

Absents :

Mme MORTAGNE Isabelle,
Mme TRABON Indi
M. LOMBARD Sébastien

Formant la majorité des membres en exercice

Mme HAZEBROUCK Nicole a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 09/06/2023
- Date d'affichage : 09/06/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 9
- Nombre d'absents : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2023-031 : Election d'un représentant de la commune de Bernes-sur-Oise au Bureau Communautaire

Le Conseil Communautaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-10, L. 5211-6 et L. 5211-41-3,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35,

Vu l'arrêté préfectoral n° A19-308 du 15 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise à compter du renouvellement général des conseillers municipaux en mars 2020,

Vu la délibération n° 2020-033 portant sur la détermination du nombre de membres au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2020-034 portant élection des membres du Bureau Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-162 en date du 23 septembre 2022 portant convocation des électeurs pour les élections municipales partielles en vue de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Persan les 6 et 13 novembre 2022, au motif qu'il résulte des démissions des élus du Conseil Municipal de Persan, intervenues au mois de septembre, une perte de plus du tiers de ses membres,

Vu les résultats au scrutin des élections municipales partielles, en vue de procéder au renouvellement intégral des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Persan en date du 13 novembre 2022,

Vu la délibération n° 2022-041 en date du 28 novembre 2022 portant acte des nouveaux membres du Conseil Communautaire et notamment des nouveaux représentants de la commune de Persan,

Vu la délibération n° 2022-043 en date du 28 novembre 2022 portant élection des représentants des communes de Persan et de Mours au Bureau Communautaire,

Vu la délibération n° 2023-030 en date du 19 juin 2023 portant désignation d'un nouveau membre au Conseil Communautaire,

Considérant que le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est composé de la Présidente, des huit Vice-Présidents(es) et de 9 conseillers communautaires,

Considérant qu'un poste au Bureau Communautaire est vacant, à la suite de la démission de Madame Lisa CODET, représentante de la commune de Bernes-sur-Oise, membre du Conseil Communautaire et du Bureau Communautaire,

Considérant que la désignation doit se faire par une élection poste par poste, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls Vice-Président(e)s,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le fonctionnement de cette instance, que chaque commune soit représentée par deux membres,

Considérant qu'il a été décidé par délibération n° 2020-033 d'installer un membre par commune en qualité de membre de Bureau afin de maintenir la représentativité de chaque commune en cas d'absence du Vice-Président, obligatoirement conseiller communautaire ou suppléant pour les communes ne bénéficiant que d'un seul candidat,

Considérant la candidature de Madame Anne-Marie GALLIMARD, conseillère communautaire, représentante de la commune de Bernes-sur-Oise,

Considérant que le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 34 (trente-quatre)

Majorité absolue : 18

A obtenu :

Nom	Représentante la commune de	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée	Nombre de suffrages obtenus	
			En chiffres	En toutes lettres
Anne-Marie GALLIMARD	Bernes-sur-Oise	0	34	Trente-quatre

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

PROCLAME en tant que nouveau membre du Bureau Communautaire :

Nom	Représentant la commune de
Anne-Marie GALLIMARD	Bernes-sur-Oise

INSTALLE ladite Conseillère Communautaire élue en qualité de membre du Bureau Communautaire

RAPPELLE la liste des membres du Bureau Communautaire au 19 juin 2023 :

BEAUMONT-SUR-OISE	
Jean-Michel APARICIO	Pascal REBEYROLLE
BERNES-SUR-OISE	
Olivier ANTY	Anne-Marie GALLIMARD
BRUYERES-SUR-OISE	
Alain GARBE	Bernard LEBON
CHAMPAGNE-SUR-OISE	
Stéphane CARTEADO	Jean-Jules MORTEO
MOURS	
Joël BOUCHEZ	Josette LEHOUGAIS
NOINTEL	
Martine LEGRAND	Christophe VAN ROEKEGHEM
NOISY-SUR-OISE	
Catherine BORGNE	Frédéric FALLOT
PERSAN	
Valentin RATIEUVILLE	Abdel-Rani BOUCHOUICHA
RONQUEROLLES	
Jean-Marie DUHAMEL	Jean BOURCIGAUX

AUTORISE Madame Catherine Borgne, Présidente, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



C. Borgne
Catherine BORGNE
Présidente

Nicole HAZEBROUCK
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le 23/06/23
Affiché le 28/06/23
Publié sur le site internet www.cc-hautvaldoise.fr
Le 23/06/23

Signé - par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Nicole Hazebrouck

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).